



Procès de la cellule terroriste d'Argenteuil

Devant la cour d'assises spéciale, à la Cour d'appel de Paris

Le lundi 8 mars 2021 s'ouvrait devant la cour d'assises spécialement composée de Paris le procès dit de la « cellule d'Argenteuil ». Sept accusés ont été jugés par la cour d'assises spéciale de Paris pour un projet d'attentat déjoué par la DGSI le 24 mars 2016 après la découverte d'une impressionnante cache d'armes et d'explosifs dans un appartement d'Argenteuil. Le procès s'est déroulé jusqu'au 9 avril 2021.

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, l'AfVT et la Fenvac proposent un compte rendu hebdomadaire exhaustif afin de connaître la teneur du procès chaque semaine.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par l'AfVT et la Fenvac, association de victimes et d'aide aux victimes, partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

◆ *Les interrogatoires de Messieurs Alami, Meniker et Belouafi.*

Cette 4^{ème} semaine a été l'occasion d'interroger les 3 accusés sur les faits, leurs relations avec les 3 principaux accusés, Reda Kriket, Anis Bahri et Abderrahmane Ameuroud, ainsi que sur leur situation personnelle actuelle et future s'ils venaient à sortir de prison.

◆ *Les expertises psychologiques de Messieurs Bahri, Feia, Alami et Belouafi.*

Tous les 4 sont accessibles à une sanction pénale.

◆ *L'expertise psychologique de M. Bahri*

L'experte dit avoir été face à une personne dont les affects sont pauvres, et dont l'accès à l'empathie est limité. En outre, la violence est constante dans son propos selon elle.

Anis Bahri souligne à plusieurs reprises que ce sont les valeurs islamiques qui dominent sa vie, qu'il est soumis à elles, et qu'il veut les transmettre ça à son fils.

Elle ne pense pas que sa personnalité puisse évoluer, elle précise : « *cela ne tient qu'à lui, il a un potentiel d'insertion mais il y a un souci dans son clivage vers la violence et il ne semble pour l'instant pas engagée dans la voie de la réinsertion* ».

Le président réagit alors : « *vous nous donnez un portrait noir de M. Bahri non ?* ». L'experte rétorque alors : « *sa personnalité ne changera pas, il veut élever son fils dans la même idéologie que la sienne...* »

 **Pour aller plus loin**

- [L'enquête autour de Reda KRIKET et ses complices est terminée](#)
- [Le procès de Reda KRIKET et de six accusés s'ouvre ce lundi à Paris](#)
- [Attentat déjoué à l'Euro 2016 : pour la DGSI, la cellule d'Argenteuil a été téléguidée depuis la Syrie.](#)
- [Attentat déjoué avant l'Euro 2016 : Redak KRIKET prévoyait « une tuerie de masse particulièrement sanglante et organisée ».](#)

Compte rendu de la semaine du 29 mars au 2 avril 2021 – Semaine n°4

Lundi 29 mars 2021 – Jour 16 :

En ce lundi, l'audience va se concentrer sur Monsieur Alami. Plusieurs témoins vont intervenir ce matin dont notamment sa femme.

○ **Audition de la femme de Monsieur Alami (visioconférence)**

Le témoin va se présenter et décrire sa situation actuelle. Lorsque le Président lui demande de parler de son mari elle va préciser : « *Mon mari a toujours été près de moi, il m'a toujours soutenu, il me respecte, c'est un bon mari et un bon papa, il était toujours avec nous, il ne nous a jamais quittés. Depuis que j'ai appris qu'il était impliqué dans ces histoires je n'y ai pas cru, c'est impossible tellement Yasin il est gentil. Jamais mon mari n'aurait fait ça. Je ne pense pas que mon mari puisse faire du mal à quelqu'un. C'est impossible. En fait, je vous donne un exemple, si je pensais que mon mari était impliqué dans cette histoire, je n'aurais pas fait un deuxième enfant avec lui. J'ai confiance en lui, il ne peut pas faire de mal à quelqu'un. Il a beaucoup fait pour nous à la maison. Pour moi, c'est un homme exemplaire* ».

Elle évoquera ensuite leur rencontre, Monsieur Alami l'avait aperçu lors d'un appel en visioconférence durant un mariage et avait demandé à la rencontrer. Rapidement, ils se sont mariés. Elle vivait au Maroc et a bénéficié en 2014 d'une mesure de regroupement familial. A son arrivée en Belgique, elle était enceinte de leur premier enfant. Le second enfant sera conçu en détention.

Madame est au courant de ses antécédents judiciaires, elle évoque des affaires de vol, d'argent. Elle est également au courant que Monsieur fume du cannabis, elle précise « *on est un couple, on se dit tout* ».

Extraits :

P : « *Vous parliez français quand vous êtes arrivée en Belgique ?* »

T : « *Oui au Maroc, j'étais scolarisée et j'ai travaillé comme caissière* ».

P : « *Donc vous parliez français ?* »

T : « *Un petit peu, les mots du langage courant, la porte, la fenêtre...* »

P : « *Ce qui m'interroge, c'est que les enquêteurs vous demandent si vous avez une carte bancaire, un compte, vous dites ne pas en avoir, vous montrez une carte bancaire au nom de votre mari et vous ajoutez : « je tiens à vous préciser que je ne sors presque pas, c'est mon époux qui se charge de tout, je connais que le chemin pour aller chez mes beaux-parents ». Pourquoi vous ne sortez pas de chez vous, par peur, parce que vous ne connaissez pas le pays ?* »

T : « *J'étais enceinte c'était compliqué, mais je sortais, on allait faire du shopping etc.* ».

Au sujet des contacts actuels avec son mari :

P : « Vous le voyez souvent pendant son incarcération ? Sachant qu'avant il était incarcéré en Belgique, et que maintenant il est en France. »

T : « Bien sûr, pour moi, ma relation avec mon mari est précieuse, on s'aime toujours. Il y avait des petits malentendus mais comme tous les époux ».

P : « Vous avez bénéficié d'une UVF (unité de vie familiale) ? »

T : « J'ai fait de mon mieux pour lui rendre visite, je prends trois trains. Je lui fais toujours confiance, les enfants quand ils font des cauchemars je leur dis ne vous inquiétez pas demain, on va voir papa. Et je peux rajouter quelque chose ? Vraiment c'est impossible à mon avis, je ne serais pas restée avec lui, je n'aurais pas le courage si je me disais qu'il peut faire ce genre de choses. Nous sommes des musulmans mais ça ne veut pas dire que l'islam c'est le mal. Au contraire, l'islam c'est une religion de paix. Et lui-même dans le tram il laissait toujours sa place, je n'arrive pas à comprendre ce qui se passe ».

Au sujet de la perquisition :

P : « Quand la police est venue chez vous, ils ont retrouvé un Iphone qui était utilisé par vous-même, mais il pouvait aussi être utilisé par votre mari, et il y avait des photographies prises à bord d'un avion. C'était une photo qui date de votre arrivée du Maroc en Belgique ? »

T : « C'est une photo qui date du mariage de mon frère, quand je suis partie pour ça au Maroc. J'avais l'habitude d'aller au Maroc pendant les vacances ».

P : « Moi ce qui m'intéresse, ce sont les photos. On voit un fond noir, avec ce que je pense être la confession de foi inscrite en lettres blanches et ce qui a attiré mon attention c'est qu'il y a deux fusils d'assaut croisés ».

T : « Je ne me rappelle plus de cette photo ».

Questions du Conseil de Monsieur Alami (C) :

C : « Quelles étaient les relations de Monsieur Alami avec ses enfants ? Notamment le premier ? »

T : « C'est une très bonne relation, la relation d'un père avec son fils. J'ai jamais vu un père qui s'inquiète autant pour ses enfants que mon mari. Il y a même mon fils qui développe un problème psychologique, il me demande toujours, il est ou mon papa, il me manque ».

○ Audition du frère de Monsieur Alami

Le frère de Monsieur Alami devait être auditionné mais il n'a pas pu se déplacer. Le Président décide de lire son témoignage à titre de renseignement.

P : « Monsieur Alami, j'aurais une question, comment expliquez-vous que Monsieur Reda Kriket était en possession de nombreuses informations concernant votre famille ? »

Yasin Alami : « C'était pour les passeports, Monsieur le Président c'est mon business, ça allait l'aider en cas de contrôle de savoir tout ça ».

○ Audition du 3^{ème} témoin

Ce témoin est entendu dans le cadre des faux papiers. Le témoin se décrit comme étant dans le *business* de faux papiers et précise : « moi je ne suis pas un terroriste, je bois, je fume ». Il aurait fourni seulement une fois des faux papiers à l'un des accusés. Il précise cependant ne pas les connaître. L'homme se montre peu bavard et a du mal à comprendre les questions du Président. Il termine par dire que ce n'est pas parce qu'il est dans ce *business* qu'il connaît nécessairement tout le monde.

○ Interrogatoire de Monsieur ALAMI :

Le Président tient à revenir sur plusieurs choses :

→ **La possession du véhicule de Monsieur Alami par Réda Kriket.** Il expliquera à ce sujet qu'il le lui prêtait de temps en temps, ce prêt aurait eu lieu lors de l'été 2015.

→ **La vente par Monsieur Alami de certains éléments de types brouilleur à Monsieur Kriket, destinés selon lui à des braquages, là aussi lors de l'été 2015.**

→ **La relation de Monsieur Alami et Monsieur Kriket** (à noter que Monsieur Alami a fourni le passeport de son frère à Réda Kriket).

→ **Sa relation avec A. puisque son ADN a été retrouvé dans sa voiture.** Monsieur Alami indique que cette présence est liée au prêt de son automobile.

→ **La photo évoquée le matin dans le téléphone de son épouse dont il dit ne pas avoir connaissance.**

Extraits :

Président (P) : « Vous pouvez nous détailler vos relations avec Monsieur Kriket ? Notamment pourquoi il utilise le passeport de votre petit frère, vous l'avez donc aidé pour obtenir des faux papiers ? »

Yasin Alami (YA) : « J'ai été sollicité pour aider Reda Kriket ».

P : « Vous deviez avoir une relation proche, il a quand même la carte de votre petit frère, ce dernier était d'accord ? ».

YA : « Je l'ai fait dans son dos ».

P : « Racontez-nous. Vous n'aviez pas moyen d'utiliser autre chose que le passeport de votre frère ? »

YA : « Malheureusement Monsieur le Président, parfois il faut faire n'importe quoi pour pouvoir aller au Macdo ».

P : « Vous avez reçu combien ? Vous parliez d'une avance de 2 000 euros ».

YA : « Je crois dans les 5 000 euros ».

P : « Vous étiez au courant que Monsieur Kriket avait été interpellé sous l'identité de votre frère ? »

YA : « Non ça je ne savais pas, je l'ai su dans le dossier ».

P : « Sur vos relations éventuelles avec Monsieur Bahri ? »

YA : « Aucune relation entre nous, j'ai dû le croiser deux ou trois fois, mais rien de plus ».

P : « Monsieur Bahri était en possession de votre numéro de téléphone pourtant ».

YA : « Ah c'est possible mais on ne s'est jamais contactés ».

Sur sa rencontre avec Monsieur Kriket :

P : « Dans quelles circonstances vous avez rencontré Monsieur Kriket ? »

YA : « Je l'ai rencontré dans un café et on a sympathisé »

P : « Vous vous rappelez de la date de cette mise en relation ? »

YA : « Je n'ai pas la date, mais il faisait chaud, c'était en 2013 ».

P : « Pourquoi avoir dit que vous l'aviez rencontré par l'intermédiaire de Monsieur Meniker ? »

YA : « Pour m'en sortir, je n'avais pas les idées claires, comme c'était deux algériens »

P : « Donc ce n'était pas par son intermédiaire ? »

YA : « Non non, on a la malchance d'habiter dans le même quartier et c'est quand je connaissais Réda que j'ai appris qu'il connaissait déjà Monsieur Meniker »

Est abordé ensuite le déplacement de Monsieur Alami et Monsieur Kriket en date du 8 janvier. Pour Monsieur Alami, la nature de ce déplacement est un *go fast*. Ils auraient transporté 1,5kg de cannabis et seraient allés jusqu'à Roubaix. Pourtant, à la suite des questions du Président, Monsieur Alami dit n'être jamais allé à Roubaix, que de toute façon il ne sait pas trop faire la différence entre si la frontière est passée ou non. Le Président lui soulignera que dans ce genre de circonstances (un *go fast*), les frontières ont une importance primordiale.

Suivant ce sujet, le Président aborde les différentes lignes téléphoniques utilisées par Monsieur Alami. Celui-ci précisera sur ces utilisations : « je pensais être malin, j'utilisais des cartes une fois ou deux. C'est des précautions de la voyoucratie. ». Une de ces lignes a d'ailleurs été coupée le jour de l'interpellation de l'un des accusés, pour

Monsieur Alami il n'y a pas vraiment de lien, peut être en raison de son frère, il ne s'explique pas vraiment sur cette situation.

Sur les opinions de Monsieur Alami :

P : « Vous êtes citoyen belge ? »

YA : « Oui exactement ».

P : « Comment vous avez pris les attentats ? »

YA : « Je suis un être humain, je n'accepte pas, c'est de la barbarie ».

P : « Ce sont des gens qui se disent agir au nom de l'islam ».

YA : « Non eux c'est des mercenaires ».

P : « Pourtant eux se disent agir au nom de l'Islam ».

YA : « Non Monsieur le Président, l'islam c'est pour la paix, l'amour ».

Questions des avocats de la défense (D) :

D : « Vous êtes connu des autorités belges ? »

YA : « Oui et je ne m'en cache pas ».

D : « Par ce fait n'avez-vous pas adopté la stratégie du délinquant, essayer de s'en sortir, détourner les questions ? »

YA : « Bah si ».

D : « Qu'est-ce que vous saviez de la radicalité de Monsieur Kriket ? »

YA : « Très très bonne question, Monsieur, merci. Vous savez d'où je viens monsieur le Président ? Moi j'habite en face d'une église, il y a un grand parvis. À 40m de là, il y a une synagogue et une communauté de juifs. Ça fait alors presque trois ans que je fréquente Reda et je n'ai jamais entendu de sa bouche : « poto c'est de la merde ça ». Et M. Kriket je l'ai toujours vu respectueux, jamais il ne s'est bagarré ».

D : « Est-ce que si vous aviez eu connaissance d'un quelconque projet vous auriez mis à disposition votre véhicule et le passeport de votre frère ? »

YA : « Jamais de la vie, c'est inimaginable ».

Enfin, le président revient sur les antécédents judiciaires de Monsieur Alami et sur sa situation carcérale. Il a travaillé aux ateliers et puis il aurait démissionné en raison du Covid-19. Il fait du sport, il va au culte. Il est seul en cellule. Quatre permis de visites sont enregistrés, sa femme, ses enfants et son frère. Il a fait l'objet d'un compte rendu disciplinaire pour violence verbale envers le personnel puis, possession d'un chargeur. Il ne participe pas aux activités de groupe, il précisera que lui dort, il a son rythme, il n'aime pas le scrabble. Une évaluation le décrit comme honnête, spontané mais une autre précise qu'il est impulsif, qu'il adapte son discours, qu'il peut se montrer désobligeant. Il se perdrait dans une victimisation permanente, peu accessible à l'autocritique.

Risque de récidive, il est imprégné par son mode de vie. Il ne dispose pas d'expérience professionnelle stable. Enfin il n'envisage pas un accompagnement sur le plan psychologique et personnel. Il estime que personne ne peut l'aider. Le sevrage au cannabis et au tabac semble compliqué ce qui peut justifier ses changements de comportements. Sur le plan de la radicalisation il semble ne pas être à risque.

Mardi 30 mars 2021 – Jour 17 :

L'audience reprend. Tous les accusés se lèvent sauf M. AMEUROUD et M. KRIKET. Il en sera de même à chaque reprise d'audience.

○ Audition du 1^{er} témoin, ex-épouse de M. MENIKER, Mme Z. O. A. :

Mme Z. O. A. (T) raconte sa rencontre avec M. MENIKER. Elle nous explique s'être mariée avec M. MENIKER en 2011 pour officialiser les choses, notamment car elle était enceinte et qu'elle souhaitait que sa fille porte le même nom que son père. Elle explique qu'il jouait à des jeux d'argent, qu'il y avait des hauts et des bas.

Extraits :

P : « On sait que votre relation sentimentale a eu des hauts et des bas, surtout des bas. »

T : « Oui il m'avait toujours énervé, il rentrait tard, il jouait aux jeux d'argent, je l'ai toujours engueulé par rapport à ça. »

P : « A un moment, vous avez introduit une requête en divorce. »

T : « En fait on avait un seul problème, il était obsédé par ces jeux-là. J'avais écrit une requête pour divorce mais je ne l'ai pas déposé, je lui ai donné une autre chance. Mais il tombe toujours dans le même piège. »

Le Président lui pose ensuite des questions sur les vols de M. MENIKER. Elle dit qu'il vole pour subvenir aux besoins de la famille et qu'elle se désolidarise de ces vols, et on sait qu'elle a été se plaindre au commissariat (en janvier 2015 et juillet 2015).

T : « En fait avant il avait toujours travaillé et joué mais depuis qu'il est parti à Anvers, il a commencé à voler, il n'arrêtait pas de voler. Quand je l'ai rencontré, il avait un mandat d'arrêt d'Anvers pour vol. Après la naissance, il a arrêté de voler. »

Sont évoqués par le Président et le témoin l'incarcération de M. MENIKER, le centre de rétention où il a été à la suite du retrait de sa carte de séjour, la vente des parfums de M. MENIKER au marché aux puces et la pratique religieuse de M. MENIKER.

Extraits :

P : « Est ce qu'il consomme de l'alcool ? »

T : « Devant moi il n'a pas bu mais ça lui est arrivé deux fois de boire avec mes frères, ça je l'ai vu. »

P : « Qu'est-ce que vous pouvez nous dire de sa pratique religieuse à lui ? »

T : « Ce n'est pas un vrai pratiquant, il ne fait pas ses 5 prières, qu'occasionnellement, parfois le vendredi, et pour les grandes fêtes, c'est tout. »

P : « Il allait à la mosquée ? »

T : « Il prie à la mosquée, 1 vendredi sur 2. Il y va quand il y a ses amis. Il ne prie pas souvent alors qu'il y a une mosquée proche de là où ils habitaient. »

P : « Vous vous sentez plus religieuse que lui ? Il vous demandait des choses ? »

T : « Je vis à l'européenne. » Elle expliquait qu'il allait à la mosquée rue de Berthelot, je ne comprends pas pourquoi il fait sa prière 2 fois par jour alors qu'il vole.

T : « Lui n'est pas attachée à la prière. »

Le Président et le témoin évoquent ensuite la perquisition qui a eu lieu au domicile de M. MENIKER et le contenu de son ordinateur qui a fait l'objet d'une exploitation.

Un des deux avocats de Rabah MENIKER se lève et intervient auprès du président en indiquant à la Cour qu'il y aurait un problème de traduction, et que l'ordinateur litigieux serait en réalité un ordinateur de seconde main. Il précise que c'est un détail certes, mais qui est capital en l'espèce. Par la suite, le Président interroge le témoin sur sa rencontre avec M. KRIKET.

Extraits :

P : « Vous disiez que vous avez déjà rencontré un des accusés une fois, vous connaissez son nom ? »

T : « Il l'appelait Réda. »

P : « Vous l'avez vu une ou plusieurs fois ? »

T : « Je l'ai vu une fois au marché, et une deuxième fois au Maroc, j'étais enceinte, c'était en juin ou juillet 2015, j'ai dormi, le lendemain matin je suis partie à la poste, au retour j'ai vu Réda. J'ai dit « qu'est ce qu'il fait chez moi lui ? ». On a commencé à se disputer entre nous. Il m'a dit : « C'est lui avec qui je travaille au marché, on vend des parfums. » »

P : « Ce sont les seules fois ? »

T : « Voilà, la vérité. »

P : « Il avait l'air proche de votre mari ? D'être un ami de votre mari ? »

T : « Je l'ai vu une seule fois, après à l'extérieur je ne connais pas, je ne connais pas leurs relations. »

Le témoin donne ensuite des détails sur sa rencontre avec Reda. Par la suite, le Président interroge le témoin sur la personnalité et l'implication de M. MENIKER dans une affaire de terrorisme. De plus, il évoque avec elle, ses déplacements avec sa fille en détention à Bruxelles pour voir M. MENIKER.

Extraits :

P : « Vous dites que votre mari ne sait ni lire ni écrire. »

T : « Oui, il est comme un enfant de primaire. »

P : « Vous dites qu'il est cependant intelligent et manipulateur. »

T : « Oui je dis ça pour dire qu'il m'a menti pour certaines choses, notamment pour le jeu. »

(...)

P : « Vous avez conclu votre audition en disant qu'il vendait des choses volées, mais que vous ne pensiez pas qu'il était impliqué dans une affaire de terrorisme. »

T : « En ce qui concerne le terrorisme, je suis sûre et certaine qu'il n'est pas impliqué dedans. »

P : « Pour ce qui est du côté religieux, vous disiez des choses différentes, vous aviez dit à l'enquêteur de personnalité qu'il faisait la prière 5 fois par jour. »

T : « En fait je n'ai pas envie de mentir. Je n'ai jamais dit ça, déjà il n'est pas souvent à la maison pour faire les 5 prières. »

(...)

P : « Comment vous le décririez ? Quels qualificatifs ? »

T : « C'est un bosseur, il n'est pas agressif, il n'a pas de problème avec les autres. Avec les voisins il n'a aucun souci. Ses problèmes sont avec moi car on s'engueule à cause de l'argent. Il a un problème de jalousie, il est très jaloux. »

Un assesseur demande ensuite à Mme Z. O. A. si elle pourrait reprendre une vie commune avec M. MENIKER. Le témoin répond qu'elle vit dans un logement social et qu'elle n'a pas le droit et que du coup elle ne reprendrait pas cette vie commune mais qu'il devra continuer à voir ses enfants.

L'avocat de M. MENIKER interroge ensuite le témoin sur les conditions de l'audition de ce témoin en Belgique sans assistance d'interprète, sur la pratique peu suivie de M. MENIKER de la religion musulmane, sur sa relation avec ses enfants et sur l'accompagnement de celle-ci de M. MENIKER pour des entretiens d'embauche.

○ Interrogatoire de Rabah MENIKER :

Le Président interroge M. MENIKER sur sa nationalité, son activité en Algérie, sa place dans la fratrie, les activités de son père et de sa famille. Le Président évoque également son départ d'Algérie pour Marseille à l'âge de 17/18 ans, sa relation avec Z. O. A, ses enfants et leur naissance ainsi que sur les revenus de M. MENIKER.

Extraits :

P : « En Belgique, vous dites que vous faites de la manutention et de l'intérim, il a été relevé que depuis septembre 2015, vous avez travaillé 29 jours en intérim sur la période allant de septembre à mars. »

Rabah Meniker (RM) : « Oui »

P : « Quelles étaient vos sources de revenus ? »

RM : « La vente de parfums, les ventes sur les marchés. »

P : « Quelles étaient vos autres activités illégales ? Plusieurs personnes du dossier disent... »

RM : « Ahhh ...Ce que disent les autres ... »

P : « Vous savez ce que c'est un receleur ? C'est lui qui va faire l'intermédiaire entre un voleur et un acheteur. »

RM : « Moi je ne savais pas que c'était volé ou pas volé, je faisais que rendre service. »

P : « Je me permets de le dire, les activités de recel paraissent bien établies, vous pouvez être transparent, vous avez une activité de recel c'est assez évident. »

RM : « M. le président, je ne suis pas receleur, je vous le dis, avec toute franchise et honnêteté. Si j'étais receleur, je n'irais pas par 4 chemins. »

P : « Vous savez ce que c'est un receleur ? Ce n'est pas un voleur un receleur »

RM : « Oui maintenant je commence à comprendre. »

P : « M. MENIKER, quand on vous amène des objets, des parfums, des bijoux etc, vous vous renseignez sur l'origine de ces objets ? »

RM : « Oui exactement, je lui dis écoute Réda... »

P : « Je ne vous parle pas de Réda là. Votre activité d'éboueur c'est pas une activité régulière, vous faites du remplacement, vous avez travaillé 29 jours sur une période de plusieurs mois. Qu'est-ce que vous avez comme autre source de revenus ? »

RM : « Je fais des tournées avec ma voiture, je trouve des choses, je les lave et je les revends sur le marché. »

P : « Vous n'avez jamais servi d'intermédiaire pour la vente de bijoux ? »

RM : « Non »

P : « Pour un appareil photo ? »

RM : « Oui »

P : « Quelles étaient vos ressources avant votre interpellation en 2016 ? »

RM : « La vente sur les marchés, la vente de parfums et les activités d'éboueurs »

P : « Ça faisait combien à la fois du mois ? »

RM : « 1400-1500 euros »

Le Président cite les condamnations de M. MENIKER :

- Une amende pour défaut d'assurance et conduite sans permis le 26 mai 2010 ;
- Une amende et 40 mois d'emprisonnement pour fraude informatique, vol, tentative de fraude informatique et association de malfaiteurs terroriste le 12 décembre 2011 confirmé par la Cour d'appel en 2012.

M. MENIKER répond qu'il n'avait rien à faire dans les vols, que ce sont ses amis qui ont acheté des choses avec des cartes bancaires.

Le Président évoque ensuite la libération conditionnelle du 2 décembre 2013 de M. MENIKER. Le Président interroge ensuite M. MENIKER sur sa relation avec son ex-épouse, son divorce, le paiement de la pension alimentaire pour ses enfants et sur son titre de séjour.

Extraits :

P : « Vous avez travaillé en prison pour payer cette pension alimentaire ? »

RM : « Oui j'ai travaillé, mais c'est surtout ma famille qui paye, j'en suis sûr et certain. »

P : « Ah vous êtes sûr et certain, d'accord. J'ai compris que vous aviez une OQT des autorités belges ? »

RM : « Oui c'est la faute de la juge d'instruction belge. »

P : « Vous aviez quoi comme document ? »

RM : « Un titre de séjour de 5 ans. »

P : « Est ce que vous avez récupéré un titre de séjour ? Si oui quand ? »

RM : « Oui ! A la sortie de prison. »

P : « Interpellation le 25 mars 2016, séjour en centre de rétention, mandat d'arrêt depuis la France le 26 janvier 2017, le 4 mai 2017 détention provisoire dans le cadre de la procédure française, depuis lors vous êtes détenu. Détention assez compliquée car grève de la faim et de la soif au début de l'incarcération en France. Quel était l'objet de cette grève de la faim ? »

RM : « Pour contester que je ne suis pas un terroriste et que je n'ai rien à voir avec cette histoire. Je le dis lourd et fort. Où je suis ? Je suis à Villepinte avec des terroristes. Je ne suis pas un terroriste. »

Le Président évoque avec M. MENIKER son parcours pénitentiaire, son travail dans des ateliers de chocolat depuis 2 ans, ses évaluations pluridisciplinaires indiquant qu'il est un musulman non pratiquant, qu'il subit un harcèlement de la part des codétenus et rejette toute idéologie raciste et violente, **que l'instabilité sur le plan professionnel est un facteur de risques ainsi que l'appât du gain**. Néanmoins, sa famille est un facteur de protection.

Le Président demande à M. MENIKER ce qu'il envisage par la suite. Ce dernier répond qu'il envisage d'être formé dans le bâtiment, et que les marchés c'est fini.

L'avocat de M. MENIKER intervient ensuite et revient sur l'évaluation pluridisciplinaire et sur l'agréabilité de M. MENIKER, indiquant que son score est très élevé. Il est également inscrit qu'il est crédule, qu'il peut faire l'objet d'un aveuglement et d'une confiance extrême, qu'il peut faire l'objet d'une générosité extrême qui peut être à ses dépens, qu'il est d'une sincérité hors du commun. Il se livre totalement, ce qui le rend vulnérable notamment auprès de toute personne qui voudrait le manipuler. Un autre avocat de la défense revient sur sa grève de la faim et sur des exactions qu'il aurait vu en Algérie.

Extraits :

Avocat de la défense : « Il y a un désaccord entre vous et votre sœur : vous dites que vous avez vu des exactions de vos propres yeux en Algérie, ce qui n'est pas le cas de votre sœur, comment vous expliquez ça ? »

Rabah MENIKER raconte que sa famille avait peur de terminer en poussières suite à l'explosion d'une usine de gaz par des terroristes.

P : « Qu'est-ce que vous voulez nous dire spontanément sur cette association de malfaiteurs terroristes ? »

RM : « M. Président je n'ai rien à faire dans cette histoire. J'ai été en contact qu'avec Réda KRIKET dans le but de faire du business. Réda c'est un client parmi d'autres ni plus ni moins. »

Le Président évoque avec M. MENIKER sa rencontre avec M. KRIKET, sur les objets du *business*, sur ce que M. MENIKER avait dit lors de son interrogatoire concernant M. KRIKET notamment sur une remise de 20 000 euros à M. MENIKER en billet de 50 euros pour que M. MENIKER les ressorte en billet de 500. M. MENIKER indique qu'il n'a touché aucune commission sur cette somme.

Le Président l'interroge également sur les conditions de cette audition. M. MENIKER répond qu'il n'a pas eu d'interprète. **Le Président indique à M. MENIKER qu'il a l'impression que ce dernier ne lui dit pas la vérité, notamment sur la nature de ses relations avec Réda KRIKET, notamment sur le fait que M. MENIKER n'a pas précisé lors de sa première audition que M. KRIKET avait dormi chez lui la nuit du 11 au 12 mars 2016.**

Par la suite, le Président interroge M. MENIKER sur les circonstances de sa rencontre avec Yassin ALAMI et Abderrahmane AMEUROUD.

Extraits :

P : « Dans quelles circonstances vous avez rencontré Yassin ALAMI »

RM : « Il vit dans mon quartier, c'est un type qui vient acheter des parfums, parfois il te fait galérer. Il est venu plusieurs fois récupérer de l'argent pour Réda KRIKET. C'est un type tranquille. »

P : « Vous le connaissiez avant Réda KRIKET ? »

RM : « Je le connaissais. »

P : « C'est Réda KRIKET qui fait le lien entre avec ALAMI ou l'inverse ? »

RM : « Ni l'un ni l'autre. »

P : « On va vous présenter des photos et là vous reconnaissez un certain "Ali" qui est M. AMEUROUD, vous dites qu'il s'agit de l'homme qui est venue récupérer 1500 euros, ce type s'est montré menaçant et injurieux, je n'ai pas pu lui rendre. Il est venu 2-3 fois me voir, je ne l'ai pas revu depuis »

RM : « Il est venu en effet pour récupérer de l'argent, mais je lui ai dit, je ne sais pas qui tu es. Depuis ce jour je ne l'ai plus jamais revu. »

P : « Pourquoi vous dites qu'il a été menaçant ? »

RM : « Impossible, je n'ai pas dit ça. »

P : « On vous présente une photo de M. ALAMI, vous dites que vous l'avez vu à la mosquée »

RM : « Oui je l'ai vu dans le quartier. »

P : « On vous a montré d'autres photos, vous reconnaissez M. BAHRI, vous dites qu'il accompagnait Samy, Samy l'appelle "le grand" en arabe. »

RM : « Je l'ai vu 2 fois, il ne m'a jamais parlé. »

P : « Vous dites que le grand est vêtu d'un bleu de travail »

RM : « Exactement. »

Le Président évoque avec M. MENIKER le fait que les policiers belges ont constaté qu'il avait aidé à activer une ligne téléphonique et que M. KRIKET l'avait appelé. **De là, M. MENIKER indique que M. KRIKET n'était qu'un client et qu'il n'a jamais parlé de terrorisme.** Le Président et M. MENIKER échangent ensuite sur des objets volés, sur la nuit de M. KRIKET chez M. MENIKER, de la dernière fois où il a vu M. KRIKET, des interrogatoires des policiers et des numéros qu'il utilisait pour joindre M. KRIKET.

Extraits :

P : « Quand est-ce que vous l'avez vu pour la dernière fois M. KRIKET ? »

RM : « Le 15 mars accompagné de Yassin ALAMI ou je lui'ai donné à 500 euros »

(...)

P : « Est ce que y'a un téléphone que vous utilisez plus spécialement pour joindre M. Réda KRIKET ? »

RM : « Je n'ai jamais réservé un téléphone que pour KRIKET, si c'était le cas y'aurait que lui sur le téléphone »

P : « Je n'ai toujours pas compris, est ce que c'est KRIKET qui vous demande d'acheter une ligne pour le joindre ? »

RM : « Non jamais de la vie »

P : « Vous avez 120 contacts entre vous deux entre décembre 2015 jusqu'à votre interpellation, ça vous paraît normal ? »

RM : « Parfois Réda il ne répond pas, et parfois quand on parle ça dure 10 sec, 30 sec, pas plus. »

P : « Donc ce sont des activités qui sont liées strictement avec votre activité professionnelle ? »

RM : « Exactement. »

P : « A partir de votre téléphone, vous avez 24 contacts avec Yasin ALAMI, ce sont des contacts commerciaux ou par rapport à KRIKET ? »

RM : « Oui, exactement »

Le Président revient ensuite sur les déplacements de M. MENIKER à Anvers, une ville où il aurait beaucoup de trafics d'œuvres d'arts et d'objets volés selon le Président. Il évoque le fait que M. MENIKER avait vu M. KRIKET durant cette période. M. MENIKER lui répond que c'était pour la vente d'une montre. Le Président lui demande alors d'où elle venait et lui fait remarquer que normalement il devait y avoir un certificat d'authenticité. M. MENIKER indiquait qu'il l'avait acheté, négocié et revendu 5 300 euros. Le Président revient également sur le voyage de M. MENIKER aux Pays-Bas et en Belgique, M. MENIKER répond qu'il n'est pas allé aux Pays-Bas mais à la frontière. Le Président évoque également sur l'ordinateur de seconde main retrouvé par les enquêteurs.

Extraits :

P : « Quand y'a une perquisition, les policiers exploitent votre ordinateur, et vous dites que c'est un ordinateur de seconde main, et on retrouve des consultations de sites internet, on retrouve des photos effacées qui sont restaurées, il apparaît qu'elles représentent pour 5 d'entre elles, un prédicateur radical, un deuxième, un troisième prédicateurs radical salafiste, on voit la photo d'un homme armé, la photo de fusils de sniper et d'armes de poing, des photos de policier qui font l'interpellation de Salah Abdeslam et des photos du domicile de son frère Brahim Abdeslam. L'ordinateur a été analysé : sites immobiliers, sites pornographiques, sites de fitness, sites de sorcellerie. Recherche sur la sourate de la vache, et sur une autre sourate, et une recherche sur le Remington. Vous aviez dit que ce n'était pas vous qui avez consulté ces photos et vous disiez que c'était votre épouse. Je remarque que ces photos sont en consultation libre sur internet, est ce que vous vous êtes intéressés vous-même à ces prédicateurs, ces terroristes ces armes ? »

RM : « Comment je pourrais le faire alors que je sais ni lire ni écrire ? »

P : « Justement ce sont des photos, pas besoin de lire ni écrire. »

RM : « Je n'ai jamais utilisé cet ordinateur, je ne l'ai jamais touché. »

P : « Vous l'aviez depuis quand cet ordinateur ? »

RM : « Depuis 2014-2015, je sais plus exactement. »

Ensuite, le Président revient sur la rencontre de M. MENIKER avec M. KRIKET et le fait que ce dernier dormait chez lui. Il lui demande également si M. KRIKET présentait des signes de radicalisation lors de leur rencontre. M. MENIKER répond qu'en toute sincérité il avait vu un *gentleman* (cravate, ceinture, Louis Vuitton). Le Président lui demande également s'il connaissait l'ex épouse de M. KRIKET, ce qui n'est pas le cas d'après M. MENIKER.

Le Président revient à nouveau sur la radicalisation de M. KRIKET, il précise qu'un petit jeune de son quartier était venu voir l'ex de Réda KRIKET pour l'avertir du fait qu'il faisait du prosélytisme. M. MENIKER affirme que leur relation n'était que commerciale.

Avocat défense : « Dans les fichiers effacés, il y a de nombreuses photos de vacances de Thaïlande, et quelques photos d'Islam radical. C'est peut-être des photos qui étaient déjà là quand vous achetez l'ordinateur. »

RM : « Oui tout à fait. »

Pour finir, l'avocat de M. MENIKER demande à Reda KRIKET s'il peut confirmer qu'avec M. Rabah MENIKER, ils ne parlaient pas de religion. Reda KRIKET répond qu'ils ne parlaient pas de religion, ce n'était que du business.

Mercredi 31 mars 2021 – Jour 18 :

Est entendu ce matin, un agent de la DGSJ qui n'a pu être entendu précédemment : 194SI.

P : « Alors on vous écoute. Sachez qu'on a déjà entendu un bon nombre de protagonistes mais je vous laisse faire votre exposé. Il y a des choses qui n'ont pas été abordées. Quelle est la matière que vous avez à traiter ? »

T : « Je vais aborder certaines interceptions téléphoniques ».

Concernant l'ex-compagne de Monsieur Kriket **les interceptions téléphoniques mettent en exergue notamment :**

- Une conversation avec sa mère où elle parle de Réda Kriket et précise : « j'ai peur, je m'inquiète, il est sous une mauvaise influence ».
- Une conversation avec l'une de ses amies où elle dit avoir peur de représailles de l'Etat islamique
- Une autre conversation où elle précise que Réda Kriket lui a montré des kalachnikovs
- Elle évoque également le fameux rendez-vous proposé par Réda Kriket à Châtelet avec son fils
- Elle dit avoir mis en relation Anis Bahri et Réda pour une formation sportive
- Une conversation dont elle évoque un sentiment bizarre, celui d'avoir vu Réda Kriket au mois de mars et que la rencontre avait l'air d'un adieu

Concernant un des neveux de Monsieur Kriket :

L'homme a été entendu à plusieurs reprises. De ces auditions il en ressort plusieurs choses. Premièrement, une conversation entre lui et Monsieur Kriket où celui-ci dit « ce qui se passe en Syrie c'est normal, les terroristes sont sur le chemin de Dieu ». Il va souligner la progressive radicalisation de Monsieur Kriket (il dit avoir vu Réda Kriket regarder des vidéos de l'Etat islamique chez ses parents).

Réda Kriket est souvent venu chez lui accompagné d'Anis Bahri. Il dit savoir qu'il utilisait de fausses identités mais il ne sait pas pour les faux papiers

Il décrit Réda Kriket comme une personne dangereuse : « c'est un voleur qui s'est radicalisé dans son comportement et dans son propos ». → le discours de Réda sur la France et les *koufars* laissait penser qu'il allait passer à l'acte

Questions du Président (P) :

P : « Vous avez évoqué en premier le témoignage de l'ex-femme de Monsieur Réda Kriket, elle a été entendue deux fois et une fois elle n'a pas voulu s'exprimer vous savez pour quoi ? Elle avait peur ? »

T : « Oui ! »

P : « Elle a eu un contact avec Réda Kriket en mars 2016, il lui donnait notamment rendez-vous deux jours plus tard aux Halles et vous avez dit qu'elle avait été interpellé par ce rendez-vous parce que il ne lui avait jamais donné rendez-vous dans un lieu public c'est ça ? »

T : « Exactement ».

P : « Elle a parlé d'une sensation d'adieu, ça laisse supposer quoi ? »

T : « Pour elle, Réda Kriket voulait faire ses adieux à son fils, elle ne s'est pas exprimée davantage là-dessus.

Questions du conseil de Monsieur Belouafi (C) :

C : « Pourquoi vous mettez tant de temps pour interpellé Monsieur Belouafi ? »

T : « Il a fallu établir des éléments matériels ».

C : « A propos des éléments matériels, lorsque vous posez la question : « quel genre de personne est Sofiane ? », tous vous dites que c'est un voleur, ils parlent uniquement de vol, est ce que vous pouvez me confirmer ça ? »

T : « Effectivement, ils expliquent que c'est un voleur, pour eux, ce qui connait de lui c'est ça, ils le voient comme un receleur ».

C : « Est ce qu'ils parlent de recel d'arme ? »

T : « Oui l'un de ces neveux en parle dans une de ces auditions il me semble »

Questions du conseil de Monsieur Kriket (C) :

C: « Est ce que vous avez un élément qui vient corroborer votre interprétation par rapport à son ex-femme ? »

T: « Elle parle elle d'une sensation ».

C: « On est d'accord qu'elle ne fait état de rien ? »

T: « Comme je l'ai précisé c'est une sensation »

Le témoin poursuit son exposé et aborde les interceptions de la ligne de Soufiane Belouafi. Qu'en ressort-il ? Les liens entre Réda Kriket et Soufiane Belouafi ne se sont jamais coupés, depuis leurs différents vols ensemble dans les années 2000. La mise sous écoute de sa ligne permet de confirmer que son surnom est bien Bebel.

Questions du Président :

P: « Donc postérieurement à l'interpellation de Monsieur Kriket, Monsieur Belouafi a été placé sur écoute en raison de son amitié avec Reda Kriket ? »

T: « Il est placé sous écoute du 13 avril 2016 jusqu'au 27 mars 2017 ».

P: « Pendant cette période il utilise toujours la même ligne ? »

T: « Non il a plusieurs lignes ».

P: « Parmi les personnes visées dans la procédure, il était en contact avec qui ? Il évoque l'affaire ? Souvent ? Il évoque le nom de Réda Kriket ? »

T: « Il évoque Réda Kriket notamment avec sa compagne. Le plus souvent il est en communication avec son frère ».

P: « Ma question est : est ce qu'il évoque avec son entourage l'affaire ou Réda Kriket ? »

T: « Assez peu ».

P: « Il a un contact avec un des neveux de Monsieur Kriket »

T: « Oui on a intercepté une communication en juin 2016 »

P: « Dans ses communications vous avez relevé des signes de radicalisation ? »

T: « Dans un contact avec sa femme, il a un discours qui peut être considéré comme en partie radicalisé, il dit que pour lui c'est normal qu'il y ait des attentats ».

P: « Vous avez surpris des conversations avec sa compagne, il se comporte comment avec elle ? »

T: « Il est plutôt amoureux, ils sont libres dans leur communication... »

○ **Témoignage de la compagne de Soufiane BELOUAFI**

Tout d'abord le Président interroge la compagne de M. BELOUAFI. Elle indique qu'elle était véritablement en relation avec lui et qu'ils parlaient de mariage et de s'installer ensemble.

Le Président lui demande tout d'abord si elle connaissait Reda KRIKET et si elle avait connaissance de l'amitié de M. BELOUAFI avec M. KRIKET. Celle-ci indiquait que non, qu'elle avait appris par le biais des réseaux sociaux que Reda KRIKET était un ami d'enfance de son compagnon. Le Président revient ensuite sur sa rencontre avec Soufiane BELOUAFI.

Extraits :

Président (P) : « À quelle période vous êtes-vous rencontré avec M. Belouafi ? »

Compagne (C) : « On s'est rencontrés en mars 2016. »

P : « Quelle activité avait-il au moment de votre rencontre ? »

C : « Il cherchait du travail. Il voulait avancer dans la vie. »

P : « Où habitait-il ? »

C : « Chez ses parents. »

P : « Êtes-vous déjà allée chez lui ? »

C : « Oui, il m'a déjà présenté à ses parents. »

P : « Avez-vous détecté des signes de radicalisation lors de votre relation ? »

C : « Non. Je sais qu'il est croyant mais il n'est pas pratiquant. »

P : « Vous doutiez-vous qu'il avait des activités illicites ? Il ressort en effet des écoutes téléphoniques du téléphone de M. BELOUAFI qu'on peut avoir de forts soupçons sur la possibilité que celui-ci avait des activités illicites, et notamment qu'il était un intermédiaire dans la vente d'armes. »

C : « Non. »

P : « *Je vous demande ça car parmi les communications téléphoniques qui ont été interceptées, certaines vous concernent tous les deux, notamment une du 24 décembre 2016. Il vous rapporte une communication qu'il a eu avec un certain Zepek. On comprendra en faisant le lien avec de précédentes écoutes que ce Zepek lui a demandé le numéro de Reda KRIKET et que Soufiane BELOUAFI a refusé de lui donner. M. BELOUAFI vous fait alors part de cette conversation. Il vous dit : « tu ne sais pas ce qu'il m'a demandé l'autre ». Vous lui répondez non et il vous dit « il m'a demandé le numéro de [silence de 2 secondes] de quelqu'un », suite à quoi vous répondez « l'autre c'est un ouf ». Avez-vous des souvenirs de cet échange ? »*

C : « *Non.* »

P : « *Une autre conversation entre vous en date du 1er janvier 2017 à 22h34 est intéressante. Vous lui relatez l'attaque terroriste dans une boîte de nuit en Turquie qui a eu lieu la veille. Vous vous indignez de cette tuerie. Soufiane Belouafi vous indique simplement « ils attendent la concentration des personnes ». Vous dites également pour témoigner votre indignation : « ils ne peuvent pas laisser les gens vivre tranquille ». Il vous répond : « oui mais regarde ce qu'ils font les français, ils bombardent en Syrie des musulmans etc... ». Vous dites alors « ils ne sont pas tous comme ça, il ne faut pas mettre tout le monde dans le même sac ». Et puis vous ajoutez : « de toute façon à la base dans l'islam c'est haram de tuer quelqu'un ». Votre compagnon évoque alors l'existence d'un grand nombre de sectes dans l'islam et il indique que selon Le Coran ce n'est que la secte des modérés qui va au paradis et il dit alors « nous c'est bon, on est des modérés, on n'est pas des extrémistes ».*

Le Président évoque ensuite avec elle la détention de M. BELOUAFI, leur projet de mariage et son implication dans cette affaire.

Par la suite, l'Avocate générale interroge sa compagne suivie de la défense de Soufiane BELOUAFI.

Extraits :

AG : *A la question « étiez-vous au courant de ses activités », vous avez répondu « non », n'est-ce pas ? Pourtant dans des conversations téléphoniques interceptées par les services de police on comprend qu'il vous est arrivé de discuter avec lui de ses ennuis avec la police.*

L'avocate générale fait alors état d'une conversation téléphonique entre eux où on comprend assez aisément qu'ils parlent d'une garde à vue que Soufiane Belouafi a faite.

C : *Non je n'étais pas au courant de ses activités.*

L'avocate de Soufiane Belouafi (A) rappelle à la compagne de Soufiane BELOUAFI qu'elle n'est pas accusée dans ce dossier mais qu'elle est là pour nous parler de Soufiane BELOUAFI et de sa relation avec lui. Elle lui pose ainsi des questions sur sa relation avec M. BELOUAFI, sur leur projet de se marier, de fonder une famille, sur le fait que M. BELOUAFI l'avait présenté à sa famille. L'avocate revient également sur le passé délinquant de M. BELOUAFI, sur sa détention et sa pratique religieuse.

Extraits :

A : « *Que lui disiez-vous sur ses anciennes activités délinquantes ?* »

C : « *Que c'était du passé, qu'il fallait passer à autre chose.* »

A : « *Madame, pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez perdu votre emploi à la mairie ?* »

C : « *Oui. Parce que j'allais voir M. BELOUAFI en détention et que ce n'était pas bien vu.* »

A : « *Autre point, j'aimerais mieux vous entendre sur la pratique de la religion de Soufiane ?* »

C : « *Il n'était pas pratiquant, il ne faisait pas la prière.* »

A : « *Aujourd'hui, vous nous avez dit que vous ne vouliez pas répondre sur vos projets ou sur votre présent avec M. BELOUAFI. Je comprends cela. Mais ne trouvez-vous pas que depuis son incarcération M. BELOUAFI a changé ?* »

C : « *Non.* »

Le président demande si M. Belouafi a quelque chose à ajouter.

Soufiane BELOUAFI (SB) : « *Je ne comprends pas pourquoi je suis en détention, c'est de la perte de temps. Je devrais être réinséré, si je n'étais pas allé en détention là je serais réinséré. J'étais sur le chemin de la rédemption au moment de l'interpellation. C'est notamment grâce à la rencontre de ma compagne que j'ai décidé de me réinsérer, de trouver un travail, de fonder une famille. Pour moi la délinquance c'est un boulet, ce n'est pas un mode de vie viable à long terme. Et j'ai peur que la détention m'empêche de me réinsérer et m'éloigne définitivement de ma compagne.* »

Président (P) : « *Vous pensez que c'est définitivement compromis avec votre compagne ?* »

SB : « *Monsieur le Président ça dépend de vous.* »

[Des rires parcourent la salle]

P : « Ah non, ne me mettez pas plus de responsabilité sur les épaules, j'en ai déjà assez. »

SB : « S'il n'y avait pas cette affaire, on aurait avancé dans la vie je pense. »

○ **Témoignage de la sœur de Soufiane BELOUAFI**

La sœur de Soufiane BELOUAFI (S) indique que Soufiane BELOUAFI est assez ouvert d'esprit, sympathique et emphatique. Elle indique qu'elle a toujours eu un super bon contact avec lui. De son point de vue, il est généreux, ouvert d'esprit et a un très bon fond. Elle ajoute qu'il fait une overdose du milieu carcéral et que sa volonté ultime est de prendre un nouveau départ. Le Président l'interroge ensuite.

Extraits :

P : « *Comment expliquez-vous son passé de délinquance ?* »

S : « *Il a eu un grave accident en 4e qui l'a éloigné de l'école, on vivait dans un quartier populaire, il est très vite tombé dans la délinquance. C'est assez facile de tomber dedans.* »

Le Président questionne la sœur de M. BELOUAFI sur sa personnalité, elle le décrit comme aimant profiter de la vie, qu'il est quelqu'un de jovial, qu'il fumait et buvait. Par la suite, le Président l'interroge sur son ami d'enfance, Reda KRIKET. Elle répond le connaître car c'était un ami d'enfance de son frère.

Extraits :

P : *Connaissiez-vous Reda Kriket ?*

S : *Je le connaissais juste comme étant un ami d'enfance de mon frère.*

P : *Est-ce que vous avez trouvé qu'il a disparu de la vie de votre frère à un moment particulier ?*

S : *Oui progressivement je ne l'ai plus vu avec mon frère.*

P : *Pour des raisons particulières il est sorti de la vie de votre frère ?*

S : *Non, je pense que c'est la vie qui a fait qu'ils se sont éloignés.*

P : *Nous savons qu'il est allé en Belgique à deux périodes différentes plusieurs semaines, qu'il a rencontré Reda KRIKET. Étiez-vous au courant de ces voyages ?*

S : *Oui mais il n'avait pas changé en rentrant.*

Par la suite, le Président interroge le témoin sur la suite de l'incarcération de son frère. Elle répond qu'ils vont l'aider à se réinsérer, à trouver un travail et qu'elle sait qu'il est très motivé. Concernant M. KRIKET, elle répond à une question du Président en disant que M. BELOUAFI avait été surpris et choqué de son arrestation. Le Président lui demande ensuite si elle a interrogé son frère concernant cette arrestation, elle indique qu'elle n'en voyait pas l'intérêt étant donné qu'il ne faisait plus partie de sa vie.

L'Avocate générale interroge ensuite le témoin sur le mode de vie de M. BELOUAFI à l'époque de son interpellation qu'il se levait tard (13 heures). L'Avocate générale lui demande si c'est une attitude de quelqu'un motivé à trouver du travail. La sœur de M. BELOUAFI répond qu'il était au chômage, pressé de retrouver un travail à l'époque mais qu'il a toujours été un peu flemmard. Mais elle savait qu'avant son interpellation il regardait beaucoup de sites d'offres d'emplois. La défense de M. BELOUAFI pose des questions au témoin sur les conditions de détention de son frère.

Extraits :

Avocate de Soufiane Belouafi : *Pour tout vous dire, quand je suis allé le voir à la prison pour la 1ère fois, je n'avais vu auparavant que des photos, j'ai demandé aux surveillants pénitentiaires s'ils ne s'étaient pas trompés de détenus, je ne l'ai pas reconnu. Ne trouvez-vous pas qu'il a beaucoup changé depuis son incarcération ? Est-ce que selon vous Soufiane BELOUAFI a pâti de la détention ?*

S : *Oui, c'est certain qu'il a pâti de la détention. Nous aussi on en souffre. Et puis on ne comprend pas ce qu'il fait dans le box des accusés car il a été toujours été ouvert d'esprit, on a toujours été ouvert d'esprit. Cette vision des choses c'est pas du tout lui.*

○ **Interrogatoire de Soufiane Belouafi**

Le Président interroge Soufiane BELOUAFI sur ce qu'il pense des charges qui pèsent contre lui.

Extraits :

Soufiane Belouafi (SB) : *J'ai entretenu des contacts avec des gens dont je ne savais pas qu'il voulait faire le djihad. P : On vous reproche, au moins, d'avoir fourni une boîte de munitions à Reda KRIKET.*

SB : *Je savais que c'était un voleur. J'ai pensé que c'était pour cela. J'ai fait des cambriolages avec M. KRIKET, vous le savez je suis un ami d'enfance. On cambriolait des sociétés, des ordinateurs. Je vais vous dire, avec M. KRIKET, on a fait des cambriolages, des faux documents, des faux pleins, et on est partis au ski ensemble. Une de ses ex-compagnes, S. O., on l'a rencontrée au ski.*

Le Président interroge M. BELOUAFI sur ses deux voyages en Belgique, en 2012-2013, M. BELOUAFI répond qu'il y est resté 3-4 jours, il raconte ces voyages (qu'il y allé pour la première fois en 2012, qu'il a dormi chez Reda KRIKET avec sa nouvelle compagne, qu'ils sont allés dans un *Coffee Shop* pour fumer et que sa compagne fumait. Le Président lui demande ensuite s'il a remarqué un changement de personnalité chez Reda KRIKET. Il répond qu'il faisait la prière, qu'il était plus posé qu'en 2008 et s'habillait mieux, plus comme un personnel de bureau.

Extraits :

P : « *Vous le voyiez beaucoup pendant vos 3 mois de séjours en Belgique ?* »

SB : « *Pas plus que ça, on était tous les deux véhiculés.* »

P : « *Un des cousins de Reda KRIKET dit dans ses auditions que « Bebel », c'est-à-dire vous, est venu acheter des instruments chez son cousin à Athis-Mons, et qu'il vous a rencontré une autre fois en 2014 à La Défense.*

Un autre de ses cousins dit que vous êtes un de ses copains, que vous êtes selon lui un voleur. Il indique ensuite que vous habitez à La Défense dans un HLM et que Reda vous a présenté là-bas.

Quant à M. H., il dit que « Bebel » est fou, qu'il parle tout seul, qu'il parle beaucoup de vols, d'armes, de Brink's, d'armes mais qu'il ne fait jamais rien. Il dit que vous vous appelez souvent mais que ça fait quelques mois qu'il n'a plus de nouvelles. Il dit que vous vous êtes radicalisé au contact de Reda Kriket. L'enquêteur lui demande pourquoi dit-il cela ? Il dit alors que vous alliez à la mosquée en Belgique avec M. Kriket. Pourquoi M. H. dit-il que vous parliez de Brink's, d'armes etc. ? »

SB : « *Avant de sortir et d'aller en Belgique, j'étais emprisonné à la maison d'arrêt de Châteaudun. On ne parlait pas de médecine à la promenade. On parlait beaucoup de ça, de braquages, d'armes. Je pouvais parler de ça comme je parlais de Redouane Faïd, du film Heat.* »

P : « *Lorsque votre frère vous parle de SIG 165. Vous dites que vous avez une TT ? C'était quoi une TT ?* »

SB : « *Je ne sais pas.* »

P : « *Je ne peux pas vous dire non plus. La seule chose que je sais c'est que c'était des conversations codées. La dernière écoute qui date du 7 mars 2017 indique que vous dites : « il manque une pièce, mon pote il attend »*

SB : « *Il manque la dernière écoute en fait. Si vous aviez la dernière écoute vous comprendriez qu'il s'agit pas du tout d'une arme.* »

P : « *Si je comprends bien, une personne vous a offert un contrat de travail. Et, pour ne pas vous voir opposé un refus concernant cette offre de contrat de travail, vous avez laissé miroiter à cette personne que vous alliez lui acheter les objets qu'il vendait, notamment une arme, et ensuite vous avez coupé les ponts.* »

SB : « *C'est ça oui, après j'ai coupé les ponts.* »

P : « *Que vous inspire la découverte de cet arsenal dans un logement loué par Reda KRIKET ?* »

SB : « *La première réaction est que ça fait peur et la personnalité de M. KRIKET ne correspond pas du tout avec cet arsenal* ».

P : « *Comment expliquer la présence de votre ADN sur une boîte de munitions retrouvée à l'intérieur de l'appartement de M. KRIKET ?* »

SB : « *Je ne sais pas, je l'ai peut-être touchée lors d'une visite de Reda KRIKET chez moi, étant donné qu'il est venu chez moi en 2015. Je l'ai peut-être touchée sans savoir qu'il s'agissait d'une boîte de munitions. Si je lui avais vendu cette boîte, il y aurait mes empreintes sur les cartouches, parce que je les aurais vérifiées et pas uniquement sur la boîte.* »

P : « *Sur la conversation avec votre compagne sur l'attentat en Turquie, on comprend que vous banalisiez l'événement, pourquoi ?* »

SB : « *Je pense que j'ai dû voir des vidéos sur Youtube qui m'ont choqué, des vidéos sur des bombes barils lancées en Syrie, j'ai fait l'amalgame avec la France.* »

Le Président l'interroge ensuite sur ses différents déplacements, dans l'ouest parisien et le 17e. M. Belouafi indique qu'il pense que c'était pour des repérages dans l'optique de faire un cambriolage dans ce secteur. Le Président lui demande ensuite comment ils se retrouvent ensemble, lui, M. KRIKET et M. BAHRI, à faire des

repérages dans l'optique d'un cambriolage et pourquoi ils se sont associés. Soufiane BELOUAFI répond qu'il ne le sait pas.

Le Président l'interroge sur les armes, car selon les recherches historiques de Soufiane BELOUAFI, celui-ci s'intéresse beaucoup à des fusils d'assaut, il lui demande pourquoi il s'intéresse aux armes et si ça toujours été le cas. M. BELOUAFI répond qu'il ne sait pas, c'est comme ça et qu'il s'est en effet toujours intéressé aux armes.

Le Président lui demande les raisons de ses recherches sur l'État islamique et sur des djihadistes.

Extraits :

SB : « *Toutes mes recherches sur ces thèmes sont des recherches sur des sites français, notamment sur « Le Point », ils font des bons reportages.* »

P : « *On a également retrouvé des images représentant des combattants de l'EI. La photo a été supprimée. Elle est donc non datée. Il y avait également d'autres photographies, dont celle d'une arme, photo qui date de septembre 2015. C'est un fusil qui est le même que celui dont vous allez parler plus tard lors de conversations téléphoniques interceptées.* »

SB : « *L'arme c'est une arme en ma possession, mais elle est démilitarisée.* »

P : « *Sur les photos, cette arme est démontée. Pourquoi avez-vous démonté l'arme ?* »

SB : « *Je voulais voir comment était l'intérieur de l'arme.* »

P : « *Ce qui va poser problème dans cette affaire ce sont les premières déclarations, sur lesquelles vous êtes revenu par la suite. Comment expliquez-vous les grandes divergences entre vos diverses déclarations ?* »

SB : « *Avant l'interpellation, j'ai fumé du cannabis. J'étais fatigué, j'avais chaud, j'étais malade, j'étais sous antibiotiques. Je leur disais des choses, la vérité, et ils me disaient, « non, ça ça ne nous intéresse pas, il ne faut pas que tu te dises ça » »* »

P : « *Lors de vos 1ères déclarations en mars 2017, vous avez dit que Reda Kriket avait beaucoup changé, qu'il n'allait plus en soirées, qu'il pratiquait la prière. Et même que selon vous c'était un illuminé. Que durant vos voyages en Belgique vous vous étiez intéressé à ce qu'il disait. Avez-vous tenu ces propos, que je comprenne bien ?* »

SB : « *Oui, j'ai eu ces propos mais comme je vous l'ai dit je n'étais pas dans mon état normal et j'avais déjà vu tous les articles sur Reda KRIKET et son changement religieux.* »

P : « *Ensuite, vous indiquez que lorsque vous êtes allé en Belgique vous avez rencontré par l'intermédiaire de Reda KRIKET Khalid ZERKANI [surnommé l'émir de Bruxelles], et que vous êtes allé avec Reda KRIKET à la mosquée de STALINGRAD. Vous avez parlé d'un « prêche énervé », de violence dans le discours. Vous avez également parlé de réunions entre musulmans, de réunions en plein air dans lesquels on vous donnait des conseils pour la prière et pour devenir un bon musulman. Vous avez également dit que pour vous, Anis BAHRI et Reda KRIKET étaient radicalisés.* »

SB : « *J'ai dit ça comme ça.* »

P : « *Que saviez-vous de leurs intentions ?* »

SB : « *Je ne connaissais pas leurs intentions. Ils ne me parlaient que de vols.* »

Le président évoque alors les rencontres entre M. BAHRI, M. KRIKET et M. BELOUAFI fin 2015.

Extraits :

SB : « *Ils sont venus chez moi et après on allait faire des tours.* »

P : « *Vous avez dit dans vos premières auditions que vous vouliez aller faire un repérage. Pourquoi changer de version ?* »

SB : « *Je leur ai dit ça car c'est ce qu'ils voulaient entendre. Il faut forcément leur dire qu'on est allés faire des repérages ou autres. On ne peut pas juste leur dire qu'on est allés boire un verre et faire un tour.* »

P : « *Vous avez déclaré également : « Reda KRIKET il ne cherche pas la confrontation, ce n'est pas un braqueur, ce n'est pas un violent. C'est un voleur. » J'ai du mal à comprendre l'évolution de vos déclarations ?* »

SB : « *J'ai tout mélangé M. Le Président.* »

P : « *Quelle est la version définitive sur vos déplacements de novembre-décembre 2015 dans le 17e arrondissement de Paris avec Messieurs KRIKET et BAHRI ?* »

M. BELOUAFI essaye d'expliquer. Le Président lui relit ses déclarations et lui indique qu'entre ses auditions par la police et le juge d'instruction les versions varient. M. BELOUAFI ne répond pas vraiment et a des difficultés à répondre.

Le président fait la litanie des nombreuses condamnations infligées à Soufiane BELOUAFI. Il évoque ensuite sa dernière déclaration qui date de 2013, qui est due à la révocation de la liberté conditionnelle. Il précise qu'il a été condamné le 8 juin 2016 pour vols par ruse et vols par effraction pour des faits qui remontent en 2014.

P : « *Des conversations téléphoniques interceptées, on sait que vous avez dit à votre compagne après l'arrestation de Reda KRIKET : « je ne pensais pas moi que ça se finirait comme ça ». Que voulez-vous dire par cela ?* »

SB : « *Je ne pensais pas qu'on retrouverait toutes ces armes chez lui.* »

P : « *Vous n'aviez pas à l'époque d'inquiétude particulière sur les projets potentiels de M. KRIKET ?* »

SB : « *Non pas particulièrement.* »

L'Avocate générale revient sur les déclarations de M. BELOUAFI où il disait qu'il commençait à faire ses prières au contact de M. KRIKET, que ce dernier voulait le contaminer.

Extraits :

SB : « *Bah oui j'ai fait la prière à son contact en Belgique, je la faisais 5 fois par jour. Après non je ne peux pas dire qu'il m'a contaminé.* »

MP : « *Vous avez été condamné pour détention d'armes. De plus, les écoutes de vos conversations téléphoniques ont révélé que vous évoquiez des armes. Comment expliquez-vous la récurrence de cette thématique des armes dans votre vie ?* »

SB : « *Je ne sais pas. Mais je sais une chose, je ne suis pas un trafiquant d'armes. Si j'étais un trafiquant d'armes je prendrais plus de précautions, je n'aurais pas qu'un seul téléphone.* »

La Défense de Soufiane BELOUAFI (A) interroge celui-ci sur sa rencontre avec M. KRIKET.

Extraits :

SB : « *Je le connais depuis que j'ai 11 ans.* »

A : « *Comment vous sentez-vous d'avoir « chargé » M. Reda KRIKET dans vos premières auditions de garde à vue ?* »

SB : « *Normal.* »

A : « *Concernant vos recherches relatives à Reda KRIKET, l'EI, des djihadistes etc., c'est parce que vous saviez que M. KRIKET avait été arrêté dans une affaire de terrorisme que vous vouliez vous renseigner sur la mouvance djihadiste non ?* »

SB : « *Si.* »

A : « *On parle de vous comme un simple receleur, comme un simple voleur, comme un « galérien ». Votre profil n'est pas commun aux profils qu'on retrouve dans le cadre des associations de malfaiteurs terroriste. Vous n'avez pas de VPN. Vous n'avez pas de second téléphone. Vous ne consultez pas de sites djihadistes ni n'êtes même pratiquant.*

Et, à partir de mars 2016, c'est vrai que vous y revenez aux armes, y a quand même quelque chose qui vous rattrape ? »

SB : « *Oui, c'est comme des mauvaises habitudes.* »

Le Président interroge ensuite M. KRIKET.

Extraits :

Président : « *Comment expliquez-vous qu'on retrouve l'ADN de M. Belouafi sur la boîte de munitions qui se trouvait dans votre appartement ?* »

Reda KRIKET : « *Je ne sais pas, il n'a aucun rapport avec Argenteuil avec quoi que ce soit. C'est une injustice. Il fait partie de mes connaissances, du coup on le charge, on le met dans cette affaire. C'est moi qui ai acheté tout ça. Je ne comprends pas pourquoi vous ne voulez pas reconnaître tout ça.* »

Le président fait lecture de différents rapports d'incarcération portant sur Soufiane BELOUAFI. Il indique qu'il n'y a aucun incident, que M. BELOUAFI voit un psychologue, qu'il est calme, correct, respectueux et qu'on le remarque peu. Il a seulement demandé à faire du sport et n'a pas d'activité à la maison d'arrêt. Le Président demande à Soufiane BELOUAFI pourquoi il ne fait pas d'activité à la maison d'arrêt. Celui-ci répond qu'on a refusé qu'il travaille ou à qu'il fasse d'autre activité.

Le président continue alors la lecture. Les questions de fidélité et de loyauté imprègnent le récit de M. BELOUAFI. Il décrit avec beaucoup de véhémence son frère. Il prend selon lui la place de l'autorité dans la famille qu'a laissée

vacante le décès de son père. **Il s'est senti trahi dans l'amitié qu'il avait avec Reda KRIKET, notamment par la place de plus en plus importante prise par Anis BAHRI.** Il a une estime de lui-même fragilisée, il ne fait que très peu de rencontres, il n'a pas de modèles ni d'ambitions. Il a une jeunesse marquée par la délinquance. Aux promenades, il est ponctuel et assidu. Il reste régulièrement à l'écart des autres. Pas de *leadership* dans les différents groupes. **Il a plus le profil d'un délinquant de droit commun que d'un terroriste potentiel.** Il a changé positivement. Il semble avoir arrêté de fumer du cannabis depuis son passage en quartier disciplinaire il y a 3 mois.

Il communique facilement avec les codétenus. Il se mêlent facilement à eux mais reste parfois à l'écart. Dans ce rapport, il est indiqué que M. BELOUAFI estime qu'il ne devrait pas être en prison, que sa détention est une injustice. Il ne laisse apparaître aucune appartenance religieuse. Sa détention provisoire pèse beaucoup sur lui, sur son moral, il n'a pas de visibilité et ça le dérange fortement.

Sa compagne joue un rôle central, il a peur de la perdre. Il a un profond sentiment d'injustice par rapport à ses co-accusés.

Au niveau des facteurs de protection, sa compagne est un grand facteur de protection, comme sa mère.

Extraits :

Président : « Arriveriez-vous à surmonter l'épreuve de la rupture ? »

SB : « Je ne sais pas. J'ai vraiment envie de construire quelque chose avec ma compagne et de me réinsérer. »

Le Président reprend le récit de ce rapport. Il évoque ensuite les facteurs de risque, notamment que sa vie de petit délinquant n'est pas totalement dépassée. Il ne semble être soutenu que par sa compagne et sa mère, sa famille n'est pas selon lui un facteur de soutien. Il serait vraiment vulnérable s'il venait à rompre avec sa compagne.

Le Président lui demande ce qu'il pense de ces rapports. M. BELOUAFI estime que ce qui est dit est en partie vrai.

Le Président continue ensuite à lire ce rapport. Au niveau des préconisations, il est indiqué que M. BELOUAFI ne doit pas aller à Nanterre car il connaît trop de monde dans le milieu de la délinquance. Il faut qu'il garde le téléphone en cellule ce qui lui permet de parler à sa compagne, ce qui est capital pour lui. Il faut accompagner M. BELOUAFI dans ses résolutions qui restent fragiles. Il y a peu de risques de radicalisation ou de radicalisation violente, placer M. BELOUAFI en quartier de prise en charge de la radicalisation (QPR) ne semblerait pas opportun

Extraits :

Président : « M. Belouafi, votre situation a-t-elle évolué ? Comment avez-vous compris le message de votre compagne à la barre ? »

SB : « Bah je ne sais pas trop. Mais je la comprends. Je n'ai pas envie de détruire sa vie. »

Avocate de Soufiane BELOUAFI : « Je vous ai communiqué M. le Président deux promesses d'embauche de M. BELOUAFI, une de la société de son frère, et une autre en dehors du milieu familial pour être plongeur dans un restaurant libanais.

Sa volonté, M. Le Président, c'est de s'extraire de Courbevoie, afin de sortir de ses habitudes délinquantes et enfin vraiment se réinsérer. »

Jeudi 1er avril 2021 – Jour 19 :

Pas d'audience ce jour-là.

Vendredi 2 avril 2021 – Jour 20 :

Cette journée est dédiée aux expertises des différents condamnés. Une première experte va intervenir. Son expertise sur les différents accusés avait pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Le sujet présente-t-il des anomalies mentales ou psychiques ?
- Le cas échéant quelles sont-elles (identification) ?
- L'infraction reprochée est-elle en lien avec ces anomalies ?
- Y-a-t-il une altération ou une abolition du discernement ?

○ Expertise d'Anis BAHRI

L'expertise a été réalisée le 25 décembre 2018, le sujet était alors âgé de 34 ans. De cette expertise il en ressort :

- Contact facile avec Monsieur Anis Bahri, il est courtois.
- Reconnaît les faits mais reste évasif sur les liens avec les autres accusés, il veut se donner une image de solitaire.
- Il insiste grandement sur son engagement religion, entretien va être concentré sur ce sujet.
- Un sujet conscient et lucide, capacités élémentaires acquises.
- Est décelé un trait de personnalité de type narcissique. En effet, dès le premier contact il parle de son engagement, de son éducation. Il est à la recherche d'une reconnaissance de son engagement par son interlocuteur. Il ne semble pas vouloir fuir ses responsabilités.
- Il semble psychorigide, en effet il ne se remet pas en question.
- Un manque d'empathie est décelé dans son discours : il n'y a pas d'implication personnelle. Il faut souligner son besoin excessif d'être admiré.

L'examen met en exergue une personnalité narcissique sans trouble, accessible à une sanction pénale.

Questions du Président :

P : « *Quand on lit votre rapport on a l'impression que tout ce qui importe c'est l'engagement religieux ?* »

E : « *Oui oui, dès que je voulais revenir sur les faits, il évitait la question.* »

P : « *Vous dites qu'à un moment il s'est refermé ?* »

E : « *Autant c'était quelqu'un de très agréable dès le départ ; lors d'une expertise, la présentation c'est très important et lui il était dans cette dynamique, mais après avoir insisté sur les faits, il s'est fermé.* »

P : « *Monsieur Bahri vous avez envie de dire quelque chose ?* »

AB : « *Vous avez peut-être des questions ?* »

P : « *L'expert explique qu'il y a eu une forme d'évitement sur d'autres sujets, est-ce que c'était délibéré ? Est-ce vous pensez que le portrait qui nous ai fait sur la base de cet entretien serait différent aujourd'hui ?* »

AB : « *Moi j'essaie de garder une fierté, j'assume les faits, j'en évite d'autres, c'est difficile de se présenter et de se défendre dans une cour d'assises. Après « manque d'empathie », j'ai pu donner cette impression c'est possible, c'est aussi l'isolement, mon parcours, on ne soigne pas un rhume comme on soigne un cancer, mais voilà ce n'est pas toujours à prendre dans le sens péjoratif. Je pense Monsieur le Président que les gens qui sont venus devant vous et qui ont pleuré ils ne savaient pas etc. Moi je ne suis pas en quête de reconnaissance, après la recherche ce n'est pas faux, elle est auprès de Dieu, pas des êtres humains donc oui une forme de reconnaissance mais envers Dieu.* »

○ Nouvelle expertise d'Anis Bahri

L'examen a eu lieu le 2 mars 2019. Elle précise que l'examen s'est passé dans de bonnes conditions même si monsieur Bahri a contrôlé l'entretien. C'est un entretien qui était limité. Quand il s'agissait des faits qui lui sont reprochés il disait : « *je préfère garder le silence* ».

➤ Sur le plan subjectif que rapporte l'examen psy ?

Le sujet ne présente pas d'attache affective. En effet, il parle d'un mariage sans amour ; c'est la norme religieuse qui l'a guidé. Une sexualité limitée dans leur relation amoureuse. C'est également la religion qui l'a conduit à la séparation. Il n'appréciait pas la faible implication de sa femme dans la religion. L'experte se dit avoir été face à une personne dont les affects sont pauvres, un accès à l'empathie limité. En outre, la violence est constante dans son propos.

Il souligne à plusieurs reprises que ce sont les valeurs islamiques qui dominent sa vie, qu'il est soumis à elles et qu'il veut transmettre ça à son fils.

Bilan de l'experte : elle ne pense pas que sa personnalité puisse évoluer, elle précise : « cela ne tient qu'à lui, il a un potentiel d'insertion mais il y a un souci dans son clivage vers la violence et il ne semble pour l'instant pas engagée dans la voie de la réinsertion ».

Questions du Président :

P: « Vous nous donnez un portrait noir de M. Bahri non ? »

T: « Sa personnalité ne changera pas, il veut élever son fils dans la même idéologie que la sienne... »

P: « Cela peut être circonscrit dans le temps, il peut y avoir une évolution ? »

T: « Ça on ne sait pas ».

P: « Vous parlez du fait qu'il n'ait pas d'attachement affectif et vous le mettez en relation avec le regard qu'il a sur sa relation conjugale, il regrette de s'être marié, il dit « j'ai rompu avec la mère de mon fils car je me suis rendu compte de son manque de sincérité religieuse » »

T: « Je ne peux pas vous dire ».

○ **Expertise de Soufiane BELOUAFI**

L'entretien a eu lieu le 19 juillet 2018 à la prison de Fleury-Merogis. Selon l'expertise sa personnalité ne présente pas de particularité. En revanche elle décèle une addiction au cannabis. Pas de trouble de déficience à signaler. Concernant l'infraction et son implication, il nie. Il dira : « je ne comprends pas comment mes empreintes se sont retrouvées là-dessus. **L'expertise conclut qu'il est accessible à une sanction pénale qui doit être accompagnée d'une injonction de soin étant donné ses addictions.** L'intérêt de son passage à l'acte semble résider dans son amitié avec Monsieur Reda Kriket, il l'évoquera plusieurs fois, c'est un ami d'enfance.

○ **Expertise de Monsieur Yasin ALAMI**

L'experte souligne l'addiction au cannabis de Monsieur ALAMI. Ensuite elle évoque l'impact de la détention sur l'homme lui ayant précisé : « je suis un homme cassé, brisé, je ne mange pas, je ne sais pas ce que je fais ici ». Monsieur Alami ne semble cependant pas être en dépression, mais il présente des signes anxieux. Au niveau intellectuel, Monsieur Alami se trouve dans la norme. Un manque de concentration est cependant à souligner mais il peut s'expliquer par sa consommation importante de cannabis. C'est un homme qui n'arrive pas à exprimer ce qu'il ressent, il a une posture de victime mais coopère.

Questions du conseil de Monsieur Alami :

C: « L'expertise a duré combien de temps ? »

E: « Je ne sais pas, le temps nécessaire ».

C: « Le temps nécessaire c'est quoi une heure ? »

E: « Oui à peu près »

Monsieur Alami souhaiterait intervenir.

YA: « Au QER, j'y étais 4 mois. Là elle tire des conclusions avec une rencontre de 45min ».

○ **Expertise de Monsieur Miloud FEIA**

Il a été examiné le 20 décembre 2018. L'homme a des antécédents judiciaires notamment une première condamnation pour association de malfaiteurs terroriste. Il n'a pas d'antécédents psychiatriques, pas d'antécédents familiaux. Il se dit calme et même trop : il donne l'impression d'être très en contrôle. Un bon contact a été établi avec lui, il n'a pas un caractère méfiant. Il précise : « je suis trop confiant, je suis naïf ». L'experte, elle, perçoit un homme sur ses gardes, qui cherche à maîtriser ses émotions.

Dans ses rapports avec les faits : « il ne s'est rien passé, je menais une vie normale, je suis partie en Turquie avec ma femme, on était en vacances, et après j'ai été expulsé, moi je conteste ça ». Il n'est pas d'accord avec les

éléments du dossier ; il dit qu'il faut des preuves. **Il conteste aussi la première condamnation.** Il nie ce qui lui est reproché, il banalise son voyage en Turquie. Il se dit « *pratiquant normal je fais mes cinq prières par jour, je fais chier personne. Ma femme a un foulard sur la tête mais on voit ses mains son visage et c'est elle qui l'a choisi* ».

Niveau intellectuel normal. Pas de consommation d'alcool ni de stupéfiant à signaler.

L'infraction reprochée ne peut pas être mise en lien avec sa personnalité. En revanche, l'homme est accessible à la sanction pénale. Elle conseille une injonction de soin car sa situation peut évoluer. Elle dit ça serait bien qu'il puisse travailler, évoluer... Ne parle pas d'intérêt pour l'État Islamique.